

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent aux réservations individuelles effectuées par le Client. Ces CGV sont téléchargeables depuis notre site Internet. Toute réservation implique de la part du Client l'adhésion pleine et sans réserve aux présentes conditions.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA RESERVATION

Les chambres sont mises à disposition à partir de 16 heures le jour d'arrivée. Elles doivent être libérées au plus tard à 11 heures le jour du départ. Sauf délai supplémentaire accordé à titre gracieux ou onéreux, tout dépassement de ce délai pourra entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché. Cependant en raison du départ tardif de certains clients (contre notre volonté !) il peut arriver qu'une ou deux chambres ne soient pas disponibles à 16h et dans ce cas nous comptons sur votre compréhension (et nous vous offrirons des rafraîchissements pour patienter au bord de la piscine !)

- La réservation peut s'effectuer en direct par e-mail. Sauf dernière minute, la réservation fait l'objet d'une confirmation par nos soins par e-mail également. Si la réservation est effectuée via un agent ou un partenaire, aucune confirmation de notre part n'est envoyée au Client.
- Pour que la réservation soit confirmée, le Client doit obligatoirement verser un acompte avant son arrivée (50% du montant global du séjour)
- Pour les réservations du chateau pour des événements, un contrat spécifique est établi. Même si ce contrat prévaut sur les CGV par les spécificités liées à la réservation du Client, il reste un élément indissociable des CGV. L'organisation de la réservation (présent Article), les modalités de règlement (Article 6), ainsi que les conditions d'annulation de la réservation (Article 3) sont définis dans le contrat signé par le Client et le chateau, et si tel n'est pas le cas, les conditions sont alors les mêmes que celles appliquées aux clients individuels et citées dans les présentes CGV.

ARTICLE 3 : ANNULATION

La facturation étant faite sur la base des prestations commandées pour la totalité du séjour, le Client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation définies ci-après.

- Sont considérés comme annulation :
 - Le changement de dates de la réservation,
 - Le défaut de paiement des acomptes contractuels,
 - L'avertissement oral ou écrit de la non-venue du Client pour des raisons personnelles,

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

- La non-venue du Client sans avertissement,
- Le manquement aux règles du chateau (document « house rules » téléchargeable depuis notre site web)

- L'annulation de tout ou partie de la réservation initiale doit être acceptée par écrit et nous pouvons librement refuser toute demande de modification des prestations. Faute d'acceptation écrite de l'établissement, la réservation est maintenue dans les termes initiaux et aucune indemnité ou remboursement ne sera dû.
- Tout séjour réservé ou commencé est dû en intégralité conformément à la réservation effectuée par le Client. Il ne sera opérée aucune réduction ou remise en cas de réduction du nombre de résidents, non-venue ou départ anticipé, à l'initiative du Client, quel qu'en soit le motif.

- Délais d'annulation :

Dès confirmation de la réservation, l'acompte est conservé et définitivement perdu pour le Client.

ARTICLE 4 : INDISPONIBILITE

En cas de non-disponibilité de l'établissement, en cas de force majeure, de problème technique au chateau ou pour toute autre raison, celui-ci se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les Clients dans un établissement de catégorie équivalente pour des prestations nature similaire. Le Chateau ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité complémentaire.

ARTICLE 5 : TARIF

Les tarifs sont exprimés en Euros. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour de la réalisation de la réservation. Les tarifs sont majorés de la taxe de séjour. Ils peuvent être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc. Le taux de TVA appliqué est le taux en vigueur à la date de facturation. En tout état de cause, si la réservation (nombre de chambres, et/ou de repas) s'avérait inférieure d'au moins 10% à la réservation initiale, le Client pourrait se voir attribuer de nouveaux tarifs en raison des prestations minorées.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REGLEMENT

- Acompte

Pour les individuels comme pour les groupes, il doit être réglé soit par carte bancaire, soit par virement directement sur notre compte bancaire. Dans le cas d'une réservation sur les sites de nos partenaires pour lesquels le paiement ne peut s'effectuer en ligne,

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

nous recevons les coordonnées de la carte bancaire du Client et nous ne les utiliserons qu'en cas d'annulation comme spécifié dans l'article 3 : Annulation.

- Solde

Le solde des chambres individuelles doit être réglé (par virement ou par débit automatique de votre carte bleue) au plus tard 10 jours avant l'arrivée sauf indication contraire donnée lors de la réservation. Les autres extras doivent être réglés au plus tard lors du checkout. Tous les extras seront Les espèces et les cartes bancaires sont acceptés. Les règlements pour les événements sont sujets à un autre calendrier défini avec le Client.

- Défaut de règlement

A défaut de paiement à l'échéance contractuelle, des pénalités de retard seront dues dès le lendemain de la date d'échéance de la facture au taux de 15% l'an, appliquées au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40€ HT par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux. Il est ici rappelé que tout règlement intervenant au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture est légalement considéré comme pratique abusive et pénalement réprimé. En outre, tout défaut de paiement à l'échéance contractuelle rendra exigible immédiatement la totalité des créances restant dues par le Client au titre de factures émises par Inos soins, et entraînera la modification des modalités de règlement, à savoir le Client devra prépayer toute nouvelle demande de réservation et ce jusqu'au paiement total des créances dues.

ARTICLE 7 : TRANSPORT

Il est précisé que le chateau n'assure aucune prestation liée au transport. Nous pouvons vous mettre en relation avec des compagnies de taxi mais nous ne pourrions en aucun cas être responsables de problèmes liés au transport (retard, annulation, etc.).

ARTICLE 8 : MANQUEMENTS, DÉGRADATIONS PAR LE CLIENT

Le Client accepte et s'engage à utiliser la chambre ou le chateau en bon père de famille. Aussi tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public nous amènera à demander au Client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

- Dépôt de garantie pour les locations de groupe événementielles

A la prise de possession pour une location de groupe ou événementielle, il est demandé un dépôt de garantie de 2500€ pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux biens loués.

Pour les réservations individuelles, un dépôt de garantie d'une fois le montant du séjour est pris à l'arrivée du client

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Ces dépôts sont restitués déduction faite des détériorations, des manquements ainsi que des frais de ménage. Il est de la responsabilité du Client de signaler toute anomalie par email avant 20h le jour de l'arrivée. Les cautions sont rendues dans un délai de 10 jours ouvrés si aucune dégradation ni aucun manquement au matériel et au ménage n'est constaté.

- **Personne supplémentaire**

L'ajout d'un lit single est à 40€ par nuit et l'ajout d'un lit bébé à 15€ par nuit. Chaque chambre a un nombre maximum d'occupants limité et le Client s'engage à ne pas amener de personnes supplémentaires sans notre autorisation, et à ne pas sous-louer le logement. Dans les cas contraire, la société gérant le château s'autorise à refuser la location des chambres et/ou du château et à conserver les acomptes.

- **Accès à la piscine et aux aires de jeux :**

Le Client s'engage à respecter le Règlement intérieur d'utilisation des prestations précitées (document « House rules » téléchargeable depuis notre site web) ; en outre l'utilisation par les mineurs se fait sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux.

ARTICLE 9 : ASSURANCE-DETERIORATION-CASSE-VOL

Le Client certifie avoir souscrit une assurance en responsabilité civile en vue de couvrir tout dégât qui serait causé dans l'établissement durant la période de son séjour.

Le Client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même. Il est notamment invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens.

Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par lui-même et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux. En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier l'incendie ou les vols, susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par le Client à l'occasion de l'hébergement.

De même, tout colis, paquet, etc. livré au château avant et pendant l'hébergement pourra être réceptionné par nos soins mais en aucun cas nous ne pourrions être responsable de tout incident, toute détérioration, nombre de colis incorrect, colis abîmé, tout problème de livraison. Le Client s'engage en cas de problème à s'adresser directement auprès du fournisseur ou du transporteur.

Par ailleurs pour des raisons de stockage limité et pour éviter les risques de contestation, aucune livraison ne sera acceptée plus de 10 jours avant l'arrivée du Client.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Le Client et ses assureurs renoncent à tous recours contre le château, son personnel et ses assureurs du fait de tous préjudices directs ou indirects résultant de la destruction totale ou partielle de tous matériels, objets mobiliers, aménagements, valeurs quelconques, marchandises, ainsi que la privation ou le trouble de jouissance des locaux.

ARTICLE 10 : ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis dans le château sauf exception au cas par cas pour des animaux domestiques. Tout Client qui se présenterait accompagné d'un animal sans avoir eu au préalable l'accord du gérant ou un de ses représentants au moins 10 jours avant son arrivée se verra refuser l'accès au chateau et les conditions d'annulation de l'article 3 lui seront appliquées sans aucune indemnité possible.

ARTICLE 11 : TABAC

Il est rigoureusement interdit de fumer dans le château et les autres bâtiments de la propriété conformément à la loi du 2 janvier 2008. Il est possible de fumer dans les jardins sous réserve de l'utilisation des cendriers mis à votre disposition.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

La responsabilité du chateau ne pourra être recherchée en cas d'évolution de la structure de quelque nature que ce soit : par exemple cession ou fermeture de l'établissement, fermeture d'établissement. Les photos présentées sur le site internet ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer l'Hôtel présenté donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations d'hébergement proposées, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles. Le Client ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait. Le chateau n'encourra aucune responsabilité pour tous les dommages indirects du fait des présentes, notamment perte d'exploitation, fait du tiers, fait du Client ou fait de ses partenaires.

ARTICLE 13 : FORCE MAJEURE

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure tels que notamment : acte de puissance publique, hostilités, guerre, fait du Prince, catastrophe naturelle, incendie, inondation, grèves sans préavis...Les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure ; la partie désirant invoquer un événement

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

ARTICLE 14 : MODIFICATION des CGV

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment. Dans ce cas, le château transmettra les modifications au Client avant le début des prestations. Dès lors, la nouvelle version des CGV s'appliquera aux relations entre les parties.

ARTICLE 15 : NULLITE PARTIELLE

La nullité d'un ou plusieurs articles des présentes CGV n'entraînera pas la nullité de l'ensemble de celles-ci. Toutes les autres stipulations des présentes resteront applicables et produiront tous leurs effets.

ARTICLE 16 : RECLAMATIONS ET LITIGES

En cas de contestation, réclamation ou désaccord sur une partie de la facture, le Client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à l'établissement concerné, le motif et le montant de la contestation, dans un délai de 7 jours à compter de la date de la fin de l'hébergement. Passé ce délai, la prestation et la facturation sont considérées comme acceptées et ne peuvent donner lieu à réclamation ultérieure de la part du Client. En cas de litige, et faute d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de la société exploitant l'établissement.

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE

La loi applicable est la loi française.

ARTICLE 18 : ELECTION DE DOMICILE

Toutes les communications écrites entre les parties (courriers, notifications, mail...) doivent être envoyées à notre adresse postale ou électronique, et pour le Client à l'adresse postale ou électronique indiquées dans la réservation.

ARTICLE 19 : SERVICES ANNEXES

Les services proposés par le château tels que la location de matériel sont régis par les conditions de vente des prestataires concernés.